

Dinamycol®

Aliment complémentaire

Principaux éléments : Vinaigre de cidre de pommes issu de l'agriculture biologique, Chlorure de sodium, Mélasse de bois (contenant du châtaignier), eau de source.

20% d'ingrédients d'origine agricole

100% d'ingrédients d'origine agricole provenant de l'agriculture biologique.

0% d'ingrédient d'origine agricole en conversion vers l'agriculture biologique.

0% d'ingrédient provenant de l'agriculture conventionnelle

Constituants analytiques :

Humidité	94%
Cendres brutes	3%
Protéine brute	Traces
Matière grasse brute	1,2%
Cellulose brute	< 1%
Sodium	<0,1%
Lysine	0%
Méthionine	0%

ADDITIFS : Substances aromatiques : mélange de substances aromatiques

AUTRE ADDITIF, vitamine par litre : 3a700 vit.E d-atocophérol 125mg

• Produit utilisable en agriculture biologique en conformité avec les règlements (CE) n° 834/2007 et (CE) n° 889/2008.

Certifié par FR-BIO10

• Aspect : liquide blanc

• Odeur : caractéristique de plantes

• Densité non tassée : 990 / litre ± 10 g

• Objectifs : Favorise l'assimilation alimentaire et les performances zootechniques des animaux.

Action sur les biofilms des réseaux eau et machine à soupe dans le cadre de notre protocole réseaux DINAMYCOL® suivi de PIGFAST® (Université de Bretagne Sud : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1631074815002635>).

• Mode d'utilisation en incorporation à l'eau de boisson.

• En mélange à la ration ou à l'eau de boisson :

Truies : 2 à 10 ml / jour pendant 10 jours consécutif.

Gros ruminants : 6 à 20 ml / Tête / jour, 2 jours par semaine pendant 8 semaines.

Petits ruminants : 1 à 1,5 ml / 20 kg de poids vifs.

Volailles : 1 ml pour 10 kg de poids vif.

• Précaution d'utilisation : pour les canalisations préférer de le faire pendant le vide sanitaire des salles

• Présentations : Bidons de 1L, 5L, 20L.

• Péréemption : 2 ans maximum après la date de fabrication indiquée sur le fond des bidons.

• Stockage : dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la lumière solaire directe, à une température comprise entre 1° et 40°.

* **DINAMYCOL ne dispense pas de l'utilisation d'antibiotiques si ceux-ci sont nécessaires et préconisés par le vétérinaire chargé du suivi sanitaire de l'élevage.**

Janvier 2021